

REPUBLICQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.-

1/034/2  
Kigali, le 11 JUIL. 1986

N° 2653 /15.08.01

*gl*

Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture  
NYABISINDU.-

Monsieur le S/Préfet,

Référence faite aux entretiens que nous avons eu au mois de mai 1986 et aux correspondances échangées avec l'Encadreur S/Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je vous accorde 5 ballons de football, 4 chronomètres, 2 javelots dames et 2 javelots hommes, 2 décamètres, 4 startings block, 2 disques hommes et 2 disques dames, 2 poids hommes et 2 poids dames, 2 perches et 10 siflets.

Le matériel d'athlétisme sera déposé à la S/Préfecture et pourra être prêté aux Communes et aux Ecoles situées dans votre ressort.

Veuillez agréer, Monsieur le S/Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col HEM.

M.P.I.à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture

BUTARE

- Monsieur l'Encadreur Préfectoral de  
la Jeunesse et des Coopératives

BUTARE



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P.. 1044 KIGALI.-

Kigali, le

N°

/15.08.01

Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture  
NYABISINDU.-

Monsieur le S/Préfet,

Référence faite aux entretiens que nous avons eu au mois de mai 1986 et aux correspondances échangées avec l'Encadreur S/Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je vous accorde <sup>15</sup> ballons de Football, 4 chronomètres, 2 javelots Dames et 2 javelots Hommes, 2 décanètres, 4 startings block, 2 disques Hommes et 2 disques Dames, 2 poids Hommes et 2 poids Dames, 2 perches et 10 siflets.

Le matériel d'athlétisme sera déposé à la S/Préfecture et pourra être prêté aux Communes et aux écoles situées dans votre ressort.

Veuillez agréer, Monsieur le S/Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

*Préf But*  

---

*Enc. But*

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col BEM.